

Marc Kompalitch  
« Dom Zora »  
18, quai de l'écluse  
78570 Andrésy  
Mobile : 06 72 16 70 77  
Email : marc.kompalitch@gmail.com

Jakarta, le 10 janvier 2012

**M. Hughes Ribault**  
**Maire d'Andrésy**

Objet : Projet départemental de **Pont d'Achères**

## LETTRE OUVERTE AU MAIRE D'ANDRESY

Monsieur le Maire,

Je reviens vers vous en ce début janvier 2012, au moment où *l'enquête d'utilité publique* du projet départemental du « *Pont d'Achères* » a débuté. Je choisis comme en 2009 le support de *Lettre ouverte* qui permet d'informer plus largement et d'associer à ma démarche les populations concernées par ce projet. Je suis actuellement résidant à Jakarta en Indonésie par ma profession, mais je me tiens informé bien évidemment des projets A104 et Pont d'Achères.

Par ma lettre ouverte du 19 mai 2009 je voulais vous alerter à la fois sur les nuisances qu'entraînerait ce projet et sur l'absurdité qui consiste à envisager au même endroit un double franchissement de la Seine, en sous-fluvial par le projet de prolongement de l'A104 et par un pont dans le cadre du projet du Conseil Général des Yvelines. Les mois suivants un grand nombre de citoyens d'Andrésy et de Carrières-sous-Poissy, en particulier les riverains de l'Île de la Dérivation et du quai de l'écluse, se sont mobilisés, en faisant signer une pétition « Non au Pont d'Achères » par environ 1700 personnes, et en participant largement à la consultation publique organisée en mairie par le Conseil Général. Dans le courrier que vous m'avez adressé le 7 juillet 2009 vous m'avez signifié que le Conseil Municipal, dans sa majorité, s'exprimerait pour une seule liaison routière, en l'occurrence le passage en sous-fluvial de l'A104.

En ce début 2012 la situation est, me semble-t-il, grave. Ministère et Préfet n'ont pris aucune décision sur l'ensemble du projet A104 ; on peut comprendre leurs hésitations en période de pénurie budgétaire et à la veille d'élections présidentielle et législatives. Toutefois, car il fallait tout de même décider de quelque chose..., un phasage du projet a été mis à l'ordre du jour ; l'A104 rejoindra dans un premier temps (?) Achères avec comme argument fort la nécessaire desserte de la future « plateforme multimodale » d'Achères. Mais qu'advient-il du flux de véhicules qui empruntera ce tronçon, des 120 000 véhicules par jour que l'on nous promet ? Sachant que le deuxième tronçon de l'A104 d'Achères à Orgeval, dont aucune commune concernée ne veut et qui impacte gravement l'environnement, a très peu de chance de se réaliser. La solution, fruit de la consultation, pour ne pas dire connivence, entre

Préfet et Conseil Général, est effectivement le Pont départemental d'Achères... L'un et l'autre y trouvent matière à satisfaction. Ministère et Préfet semblent prendre leurs responsabilités en lançant un projet après de nombreuses années de tergiversations, face à des populations très largement opposées à ce projet ; mais a minima, pour la portion qui pose le moins de difficultés, le Maire de Conflans-Sainte-Honorine ayant obtenu un passage souterrain dans sa ville et le maire d'Achères acceptant le projet moyennant certaines conditions. Quant au Conseil Général des Yvelines, il peut lancer son projet de Pont auquel il tient tant depuis de nombreuses années ; le franchissement en sous-fluvial de l'A104 n'étant pas confirmé, ce projet acquiert toute sa légitimité aux yeux de certains élus de la boucle de la Seine et du Conseil Général.

Monsieur le Maire, le scénario qui se dessine est malheureusement le pire cas de figure que l'on pouvait imaginer: le projet départemental de pont d'Achères et de connexion vers le pont de Triel qui prendra le relais de l'A104 réalisée jusqu'à Achères. Ce scénario avait d'ailleurs été évoqué et soutenu par certains intervenants lors de la consultation publique de 2006. Le Président actuel du Conseil général ainsi que son prédécesseur ont toujours affirmé que les deux projets étaient distincts et que jamais le pont départemental ne se substituerait au franchissement de la Seine par l'A104. Le Conseil Général a pris acte en 2010 que la poursuite du projet dépendait de la réalisation ou non de l'A104. Aujourd'hui la triste réalité est que chacun estime probablement être dans son bon droit compte tenu de l'indécision de l'autre. Mais comment imaginer que Préfet et Président du Conseil général ne se soient pas concertés ? Ils sont conjointement responsables de cette situation. Comment imaginer que le Préfet n'ait rien à redire sur un projet de pont qui coutera, tout compris, 120 millions d'euros à la collectivité, si son intention est effectivement de réaliser dans quelques années au même endroit un passage sous-fluvial ?

J'ai lu dans la presse que vous aviez fait voter en conseil municipal du 19 décembre 2011 une résolution qui exprimait votre opposition au pont d'Achères si aucun engagement de l'État n'était pris pour réaliser le passage sous-fluvial dans le cadre de l'A104. Je ne puis que vous approuver dans cette démarche ; vous avez en effet vous-même perçu cette menace et imaginé, je pense, ses conséquences désastreuses pour notre commune, entre autres.

Je compte agir comme simple citoyen, avec d'autres dans le cadre de collectifs et associations, pour mobiliser les populations concernées, mettre les élus et les représentants de l'État, responsables de cette situation, devant leurs responsabilités. Je souhaite qu'en tant que maire, responsable de l'avenir de notre commune que nous aimons pour son cadre naturel exceptionnel et sa qualité de vie, vous agissiez au mieux auprès des Ministères concernés et du Conseil Général pour que ce désastre annoncé ne voie jamais le jour.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma haute considération.



Marc Kompalitch